

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Conservatoire
T.CHEVALIER - AM
N° 2018-D-509

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CONSERVATOIRES DE BORDEAUX ET POITIERS

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de partenariat artistique, passée entre la ville de Bordeaux pour le conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud situé 22 quai Sainte-Croix à Bordeaux, Grand Poitiers Communauté Urbaine pour le conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Poitiers situé 15 place du Maréchal Leclerc à Poitiers et GrandAngoulême pour le conservatoire Gabriel Fauré ayant pour objet de co-organiser un stage autour du théâtre allemand pour les élèves des départements théâtre.

Article 2 – La convention prévoit notamment que le conservatoire de GrandAngoulême se chargera de la rémunération de Madame Johanna Schall pour 2 jours de Master class les 12 et 16 novembre 2018 pour un montant de 660 € TTC.

Article 3 – La présente convention est conclu du 12 au 17 novembre 2018.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 10/01/2019

P/Le Président,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 11/01/2019
Publié ou notifié,
Le 11/01/2019

Jacky BOUCHAUD

CONSERVATOIRE DE BORDEAUX-JACQUES THIBAUD

musiques et arts de la scène -----

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE de BORDEAUX – CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD, LE CONSERVATOIRE DU GRAND POITIERS ET LE CONSERVATOIRE DU GRAND ANGOULÈME

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, pour le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

Représentée par son Maire, Alain JUPPE, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°2016/472 du 12 décembre 2016

Domiciliée 22 quai Sainte-Croix – BP 90060 – 33800 BORDEAUX

Ci-après désignée « **Le Conservatoire de Bordeaux** »

D'une part

Grand Poitiers Communauté urbaine, pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Poitiers

15, place du Maréchal Leclerc - CS 10569

86021 Poitiers Cedex

Numéro Siret : 20006985400244

Représenté par Monsieur Michel Berthier, Vice-Président à la Culture

Ci-après désigné « **Le Conservatoire de Poitiers** »

ET

La Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême pour le conservatoire Gabriel Fauré, 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex - représentée par son

Président, M.Jean-François DAURE ou son représentant

Ci-après désigné « **Le Conservatoire de GrandAngoulême** »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre d'une volonté commune de favoriser la coopération entre les différents départements théâtre des Conservatoires de la région Nouvelle Aquitaine, les Conservatoires de Bordeaux, GrandAngoulême et Poitiers proposent de co-organiser un stage autour du théâtre allemand, en invitant la comédienne et metteuse en scène Johanna Schall, petite fille de Brecht. Ce stage d'une semaine concernent les élèves COP de Bordeaux, CEPI de Poitiers et Cycle 3 d'Angoulême.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

Ce stage sera accueilli au Conservatoire de Bordeaux, du 12 au 17 novembre inclus.

Les élèves des Conservatoires de Poitiers et GrandAngoulême seront accueillis pour les 5 jours de stage, de 10h à 18h, avec une pause méridienne.

Hébergement des élèves extérieurs : logement collectif mis à la disposition par la Mairie de Bordeaux et chez les élèves comédiens de Bordeaux en fonction du nombre de présents.

Repas de midi : prise en charge du groupe des 20 stagiaires (environ) et des encadrants à la cantine du Conservatoire de Bordeaux

Repas du soir : à la charge de chaque élève. Les 3 Conservatoires se partageront les frais des repas du soir de l'intervenante (voir article 3, 4 et 5)

Le transport des élèves et de ses encadrants des Conservatoires de Poitiers et GrandAngoulême sont à la charge de chaque Conservatoire concerné.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CONSERVATOIRE DE BORDEAUX

Le Conservatoire de Bordeaux mettra à la disposition :

- La salle Molière, de 10h à 18h, du 12 au 17 novembre, ainsi que de façon ponctuelle le studio V46 et un studio de danse durant la période.

Le Conservatoire de Bordeaux prendra en charge :

- l'embauche de Mme Johanna Schall pour 1 jour de master class le 17 novembre sur facture pour un montant de 330 euros TTC.
- Le remboursement de son billet de transport aller-retour Berlin - Bordeaux sur présentation des billets,
- 6 nuits d'hôtel du 11 au 17 novembre 2018 à Ténéo Appart'Hôtel,
- Les repas :
 - o du dimanche 11 au vendredi 16 novembre au soir - Remboursement sur facture à hauteur de 17,10 € par repas,
 - o du lundi au vendredi midi à la cantine,
 - o et le samedi 17 novembre midi. Remboursement sur facture à hauteur de 17,10 € par repas.
- Les repas de midi à la cantine de tous les stagiaires et encadrants du lundi 12 au vendredi 16 novembre 2018,
- L'hébergement des stagiaires du 12 au 16 novembre 2018.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CONSERVATOIRE DE POITIERS

Le Conservatoire de Poitiers prendra en charge :

- l'embauche de Mme Johanna Schall pour 3 jours de master class les 13, 14 et 15 novembre 2018 pour la somme de 618 euros bruts (206 euros/ jour) (soit en net 495 euros (165 / jour) soit avec les charges patronales en sus , un total à hauteur de 990 euros. Une lettre d'engagement sera envoyée à Madame Johanna Schall.
- Le transport de ses élèves et de ses encadrants

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CONSERVATOIRE De GRANDANGOULEME

Le Conservatoire de GrandAngoulême prendra en charge :

- l'embauche de Mme Johanna Schall pour 2 jours de master class les 12 et 16 novembre sur facture pour un montant de 660 euros TTC.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

Le Conservatoire de Bordeaux sera responsable de tout sinistre pouvant survenir de son fait ou du fait de son personnel pendant la durée de ses actions et dans ses salles.

Les Conservatoires de Poitiers et GrandAngoulême déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires, contre tous les risques, de l'ensemble de son personnel et de toutes les personnes participantes et présentes sur le lieu du stage.

ARTICLE 9 – ANNULATION / MODIFICATION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

ARTICLE 10 - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires, le 17 octobre 2018

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire (ou son représentant)

Pour le Conservatoire du Grand Poitiers
Le Vice-Président à la Culture

Pour le Conservatoire du GrandAngoulême
Par délégation
Pour le Président
Le conseiller délégué, membre du bureau

Jacky BOUCHAUD